



# HEBDO

## RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES : LA COMMUNE DE BERGERAC OUVRE LA VOIE

**Depuis mars 2023, une ville de Dordogne arrose ses espaces verts, nettoie sa voirie et débouche ses tuyaux avec de l'eau usée traitée par une nouvelle unité installée par Veolia. La première réalisation concrète d'une nouvelle voie réglementaire.**

Parmi les mesures visant à pallier les sécheresses à venir et à préserver la ressource en eau, le Plan eau présenté le 30 mars par le président de la République, Emmanuel Macron, mise sur le développement d'un millier de projets de réutilisation des eaux usées traitées (Reut) d'ici à 2027. Le groupe Veolia n'a cependant pas eu à attendre la mise en œuvre de ce plan pour déployer son premier projet de Reut en Dordogne.

### **Une unité de 12 000 mètres cubes**

Approuvée en janvier 2023 par la communauté d'agglomération de Bergerac sur la base d'un investissement de 100 000 euros, cette unité Reut produit de l'eau réutilisable depuis le 15 mars dernier. Adossée à la station d'épuration de Pont-Roux (couvrant les communes de Bergerac, Lembras et Saint-Laurent-des-Vignes), elle retraite annuellement jusqu'à l'équivalent de 12 000 mètres cubes (m<sup>3</sup>), en deux étapes. La première est une filtration des matières en suspension, afin d'éliminer la turbidité de l'eau, par un système de billes de verre. La seconde consiste en une désinfection totale de la flore biologique restante par l'intermédiaire d'un réacteur à ultraviolets. L'eau sortante est stockée dans une cuve de 15 m<sup>3</sup> sous chloration permanente pour maintenir sa qualité.

*« L'eau issue de la station de Pont-Roux respecte déjà un arrêté préfectoral autorisant son rejet dans la Dordogne. Mais afin d'obtenir les autorisations pour l'exploiter, il a fallu nous assurer de fournir une eau de classe A, c'est-à-dire de très bonne qualité au sens du plus haut niveau de classification sanitaire, telle qu'elle est encadrée par l'arrêté du 2 août 2010 »,* explique Jean Cantet, directeur technique eau et assainissement de l'antenne Veolia Eau Sud-Ouest.

Des 12 000 m<sup>3</sup> d'eau ainsi produits, environ 5 000 m<sup>3</sup> sont réservés au nettoyage de la station d'épuration et 7 000 m<sup>3</sup> à trois principaux usages externes : l'arrosage des espaces verts, le lavage de la voirie et l'hydrocurage des réseaux d'assainissement. « *Le décret du 10 mars 2022 et l'arrêté du 28 juillet 2022 ont véritablement ouvert le champ des possibles en matière de Reut, souligne l'expert de Veolia. Sans eux, cette première n'aurait pas été possible en France.* » Jusqu'ici non réglementés, de tels usages sont désormais autorisés sur des périodes de cinq ans.

### **La Reut, une solution de préservation ?**

Hormis celui de Bergerac, seuls quelques autres projets sont en cours de réalisation, notamment dans les Alpes-Maritimes. Nice réfléchit à mobiliser la Reut pour hydrater ces espaces verts tandis que la station Aquaviva de Cannes devrait, dès le mois de juin prochain, s'occuper d'arroser un terrain de golf et nettoyer la voirie environnante. Et un dossier présenté par la ville d'Antibes (Alpes-Maritimes) serait en cours d'autorisation par la préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS).

Quant à Veolia, le groupe envisage déjà le déploiement d'unités semblables à celle de Bergerac sur 150 stations d'épuration « *dans les prochaines années* », afin d'économiser trois millions de mètres cubes d'eau potable par an. « *Des projets sont même en cours de déploiement dans le Sud-Ouest, à Sarlat, à Tonneins et à Boulazac, affirme Jean Cantet. Préserver notre ressource en eau exige d'adapter la qualité de celle-ci en fonction des usages et d'éviter la "sur-qualité" : déboucher des réseaux en employant de l'eau potable est une aberration.* »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/reutilisation-eaux-usees-traitees-bergerac-41679.php4>